

U N E S C O

RAPPORT FINAL

4ème Session de la Commission mixte de coopération
OUA/UNESCO

Paris, 17 novembre 1995

Unité de coopération avec les Etats d'Afrique
Bureau des relations extérieures

COMPTE RENDU DE LA 4^{ème} SESSION
DE LA COMMISSION MIXTE DE COOPERATION UNESCO/OUA
Paris, 17 novembre 1995

Introduction

1. A l'invitation de M. Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO, et en accord avec Monsieur Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA, les travaux de la quatrième session de la Commission mixte de coopération OUA/UNESCO se sont tenus à Paris, au siège de l'UNESCO, le 17 novembre 1995.

2. La délégation de l'OUA était conduite par M. Pascal GAYAMA, Secrétaire général adjoint chargé de l'Education, de la Science, de la Culture et des Affaires sociales. La délégation de l'UNESCO était dirigée par M. Henri Lopes, Sous-Directeur général pour les Relations extérieures. La liste complète des membres des deux délégations est en annexe.

Séance d'ouverture

4. La séance d'ouverture a eu lieu au Siège de l'UNESCO à Paris sous la présidence du Sous-Directeur général pour les Relations extérieures, représentant le Directeur général de l'UNESCO. Dans son allocution d'ouverture, le Sous-Directeur général de l'UNESCO a cordialement souhaité la bienvenue à la délégation de l'OUA et souligné l'importance que le Directeur général attache à la coopération entre l'OUA et l'UNESCO. Il a, en particulier, souligné le fait que cette quatrième session se tenait au lendemain de la 28^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO (25 octobre au 16 novembre 1995) et quelques mois après l'organisation des Assises de l'Afrique (6-10 février 1995), deux conférences dont les décisions et recommandations servent de référence à l'UNESCO pour la définition des ses programmes en faveur du continent africain. Il a rappelé que les ressources de l'UNESCO destinées à l'Afrique représentent pour le biennium 1996/1997 un montant de 15,2 millions de dollars des Etats-Unis: l'Afrique demeure une priorité pour l'UNESCO.

5. Il a ensuite indiqué que la coopération OUA/UNESCO représentait pour les Etats membres un outil important de leur développement et qu'il était nécessaire qu'elle soit renforcée, efficace et apte à répondre à leurs besoins.

6. En réponse à cette allocution, M. Pascal Gayama, Secrétaire général adjoint de l'OUA a déclaré que le Secrétaire général de l'OUA n'a pas été en mesure, en raison d'engagements antérieurs, de participer personnellement aux travaux de la Commission et le regrette vivement. Il rappelle que l'OUA, depuis la dernière session de la Commission mixte, a organisé notamment une Conférence Ministérielle à Cotonou sur le thème "Culture, Education et Développement en Afrique" et une session extraordinaire de son Conseil des Ministres en mars 1995 au Caire, consacré essentiellement aux aspects socio-économiques du développement. Les recommandations adoptées lors de la Conférence du Caire concernent la relance du développement économique et social de l'Afrique et traduisent l'esprit des Assises de l'Afrique organisées par l'UNESCO à Paris en février 1995.

7. Après avoir rendu hommage à l'action de l'UNESCO dans la lutte contre l'apartheid, M. Gayama a attiré l'attention de la Commission sur la situation critique de l'Afrique marquée par des conflits et la violence chronique en Somalie, au Soudan, au Rwanda et au Burundi, ce qui a amené l'OUA à s'engager dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique et à concevoir un

grand projet relatif à la Culture de la Paix en Afrique. Il a souligné le rôle que joue l'UNESCO pour la paix en Afrique. Il a cité en exemple le Forum national pour la Culture de la Paix au Congo organisé conjointement par le Gouvernement et l'UNESCO en décembre 1994. Il également fait observer que plusieurs possibilités de coopération existent entre l'OUA et l'UNESCO et qu'il appartiendra à la Commission de les identifier, d'établir des objectifs chiffrés et de prévoir un mécanisme pour leur exécution.

Ordre du jour et organisation des travaux

8. L'ordre du jour provisoire présenté par le Président de la séance et adopté sans modification, comportait l'examen des points suivants :

- I. Evaluation de la coopération OUA/UNESCO depuis la troisième session de la Commission mixte (Addis-Abeba, 5-6 octobre 1992)
- II. Coopération OUA/UNESCO pendant la période 1996/1997 :
 - i) Mise en oeuvre conjointe des recommandations des Assises de l'Afrique;
 - ii) Mise en oeuvre conjointe des résolutions de la soixante-deuxième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA concernant les domaines d'intervention de l'UNESCO.
- III. La contribution des institutions spécialisées de l'OUA et des autres OIG et ONG interafricaines à la coopération OUA/UNESCO.
- IV. La question des étudiants africains dans les pays de l'Europe orientale et centrale.
- V. Date et lieu de la prochaine session de la Commission mixte OUA/UNESCO.

9. Les travaux de la Commission ont été dirigés tour à tour par les deux chefs de délégation.

Déroulement des travaux

10. Après l'adoption de l'ordre du jour, les points suivants ont été débattus :

- I. Evaluation de la coopération OUA/UNESCO depuis la 3ème session de la Commission mixte (Addis-Abeba, 5-6 octobre 1992) (document BRX/AFR/OUA/Doc. 3)

11. Le document présenté pour l'examen de ce point de l'Ordre du jour ne nécessite pas de débat. Il s'agissait d'un bref aperçu de la coopération entre les deux organisations qui pourrait servir de point de référence pour les actions futures. Etant donné que l'UNESCO a joué un rôle important de premier plan, dans la période difficile, pour aider les Mouvements de libération d'Afrique, il a été suggéré de faire mention dans le document de cette coopération OUA/UNESCO en faveur de ces Mouvements de libération. Le Secrétaire général de l'OUA a demandé d'envisager une publication retraçant l'historique et les actions menées par l'UNESCO en faveur de la libération de l'Afrique.

12. La délégation de l'OUA a informé la Commission:

- a) que par Résolution CM/Rés. 1603 (LXII) la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA a décidé de proclamer "1996, Année de l'éducation en Afrique". Cette activité à laquelle l'UNESCO coopère activement doit aboutir au lancement d'une Décennie de l'Education en Afrique;
- b) que le Conseil Scientifique Africain (CSA) a été rénové; il comprend désormais 11 membres, nommés à titre personnel, pour quatre ans;
- c) que dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel, l'OUA en coopération avec l'Association Sénégalaise pour la Promotion de la Culture et des Industries Culturelles (ASEPIC) et avec le concours de l'UNESCO a entrepris l'évaluation en Afrique de l'Ouest du potentiel des industries culturelles. Ce projet-test sera étendu aux autres sous-régions.

La Commission a estimé qu'il est nécessaire de prévoir des structures plus étoffées pour renforcer la coopération OUA/UNESCO.

II. Coopération OUA/UNESCO pendant la période 1996/1997

13. Deux documents ont été soumis à l'examen de la Commission:

- i) Mise en oeuvre conjointe des recommandations des Assises de l'Afrique (BRX/AFR/OUA/Doc.4.i.(Rev));
- ii) Mise en oeuvre conjointe des résolutions de la soixante-deuxième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA Addis Ababa, 21-23 juin 1995 (BRX/AFR/OUA/Doc. 4.ii Rev.).

14. Concernant la mise en oeuvre conjointe des recommandations des Assises de l'Afrique, la Délégation de l'OUA a d'abord salué cette importante initiative de l'UNESCO qui a reçu un écho favorable auprès des Etats membres. Les deux délégations ont ensuite examiné les actions pouvant être menées conjointement par l'UNESCO et l'OUA dans les domaines suivants :

- a) Promotion de centres d'excellence pour les scientifiques et les chercheurs: cette proposition a retenu l'attention de la délégation de l'OUA. Cependant, elle a suggéré, plutôt que de créer de nouveaux centres d'excellence, d'encourager et de renforcer les multiples réseaux existants en Afrique. La délégation de l'UNESCO a retenu cette idée tout en faisant remarquer que l'un n'exclut pas l'autre et que l'UNESCO soutenait déjà un certain nombre de réseaux (Chaires UNESCO-UNITWIN, COI). S'agissant de l'exode massif des scientifiques et des chercheurs africains vers l'étranger, la délégation de l'OUA a retenu la proposition d'une expertise de l'UNESCO afin d'identifier ces cadres et de favoriser leur participation au développement du continent.
- b) Promouvoir un lien actif entre la recherche scientifique et la production industrielle et le rôle du secteur privé : La délégation de l'OUA a pris note de cette importante recommandation et s'est proposé d'entreprendre une consultation des Chambres de l'Industrie et du Commerce en Afrique sur cette question dont les conclusions seront communiquées à l'UNESCO en vue de la réalisation de cette action.

c) Promotion des industries culturelles : La délégation de l'OUA a proposé qu'une étude des potentialités de ces industries soit effectuée afin de déterminer le meilleur moyen de les promouvoir.

d) Renforcement des institutions spécialisées de l'OUA : Il a été constaté par les deux délégations que les institutions spécialisées de l'OUA connaissent à l'heure actuelle des difficultés énormes et que la plupart d'entre elles ne fonctionnent plus. Elle a retenu que l'OUA et l'UNESCO effectueront une étude approfondie, sorte d'audit, afin de déterminer l'ampleur des problèmes qui affectent les institutions interafricaines et les solutions les plus appropriées, en tenant compte de la restructuration globale de l'OUA qui va être entreprise dans le cadre de l'application du Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine. La Commission a recommandé de compléter la liste des institutions mentionnées dans le document en examen (BRX/AFR/OUA/Doc.5). Il a été convenu de réunir un Groupe de travail inter-secrétariats sur cette question de manière à diligenter l'aboutissement de l'étude à des recommandations pratiques. L'exemple de la PANA a fait l'objet d'un échange d'informations très encourageant qui a démontré que les efforts conjugués des deux organisations avaient permis de faire revivre cette institution, considérée comme le "success story" de la coopération OUA/UNESCO.

15. Concernant la mise en oeuvre conjointe des résolutions de la soixante-deuxième session du Conseil des Ministres de l'OUA (21-23 juin 1995), la Commission a débattu des questions suivantes:

a) Résolutions sur la Somalie, le Burundi, le Rwanda, l'Angola, le Libéria, la Sierra Leone: qui sont des pays secoués par des conflits internes ou qui sortent de situations de guerre civile prolongée. La Commission a été informée des actions que l'UNESCO entreprend dans ces pays dans le cadre de son programme de culture de la paix. La Commission a été également informée des récentes initiatives en faveur du Soudan et de la Somalie et de l'intérêt de l'UNESCO de tirer parti de l'expertise politique de l'OUA dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits.

La situation des pays des Grands Lacs a été évoquée dans la perspective de la Conférence qui aura lieu prochainement au Caire, à l'initiative du Président J. Carter. La délégation de l'UNESCO a souhaité que l'OUA fasse le nécessaire pour que la participation de l'UNESCO y soit envisagée.

b) Résolution sur les réfugiés : La Commission a reconnu que la situation des réfugiés exigeait une collaboration étroite entre les deux organisations. L'UNESCO a accepté la proposition de l'OUA consistant à organiser une conférence internationale sur ce sujet avec une attention particulière pour la région des Grands Lacs.

c) Résolution sur le rôle des universités africaines et des établissements d'enseignement supérieur : La Commission a été informée du projet de l'OUA d'organiser en 1996 une conférence des Ministres de l'enseignement supérieur. L'UNESCO a indiqué sa disponibilité à y contribuer dans la perspective de la consultation mondiale qu'elle prépare sur l'enseignement supérieur.

d) Résolution sur la Cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes et la Plate-forme d'action africaine: La délégation de l'OUA a souligné le rôle déterminant de la femme africaine dans le développement du

*Boito
Seminaires
11/11/95 - 10/95*

*"C. Et nols
Afr. conim"*

continent et a souhaité que celui-ci soit davantage renforcé. Elle fait part de l'initiative de l'OUA d'organiser deux séminaires à l'intention des femmes de toutes catégories socio-professionnelles, en vue d'apporter un soutien à leurs actions en faveur de la promotion d'une culture de la paix. Ces propositions ont retenu l'attention de la Commission.

e) Résolution portant Déclaration de 1996 "Année de l'éducation en Afrique": Ayant été informée de l'initiative de l'OUA de déclarer l'année 1996 "Année d'Education en Afrique", la Commission a retenu la proposition de collaboration entre l'UNESCO et l'OUA en vue de mettre en oeuvre le programme d'activités de la prochaine Décennie Africaine de l'éducation".

*Décennie
Education
1996-2000*

f) Résolution sur l'assistance de l'OUA à la PANA : Le Coordonnateur général de la PANA a dressé un bilan exhaustif du programme de redressement en cours à la PANA. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont largement positifs et sont le témoignage d'une coopération réussie entre l'OUA et l'UNESCO. Il a en particulier rendu hommage à la disponibilité et à l'assistance remarquables du Secrétaire général de l'OUA. La Commission a salué cet exemple de coopération à l'échelle du continent africain et suggéré que ces résultats soient connus du grand public au moyen d'une publication.

16. Après avoir débattu des questions spécifiques mentionnées dans les deux documents soumis à ce point de l'ordre du jour, la Commission a passé en revue les activités des différents secteurs de l'UNESCO et examiné les possibilités de coopération entre les deux organisations:

a) Education: Dans le domaine de l'éducation, plusieurs initiatives ont été menées conjointement par l'OUA et l'UNESCO notamment en ce qui concerne l'éducation de base et l'enseignement supérieur. Les représentants des bureaux régionaux de l'UNESCO ont souligné en particulier l'étroite collaboration existant entre les deux organisations et ont mentionné que l'OUA était régulièrement associée à toutes leurs initiatives. Dans la perspective du prochain biennium 1996-1997, la Commission a souhaité que cette coopération soit davantage renforcée dans les domaines de l'éducation des réfugiés et des femmes, en s'appuyant notamment sur les bureaux de l'UNESCO en Afrique.

S'agissant du renforcement des institutions spécialisées de l'OUA, la Commission a pris note de la suggestion de la délégation de l'OUA d'étudier en profondeur les raisons pour lesquelles le BASE (Bureau Africain des Sciences de l'Education) ne fonctionne plus et la proposition de bénéficier de l'expertise de l'UNESCO pour mener cette étude.

??

b) Sciences: La délégation de l'UNESCO a exposé à la Commission les différents programmes en cours en Afrique. Une mention particulière a été accordée aux projets de développement relatif à l'environnement, à la recherche scientifique et au programme de la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI). En particulier, la Commission a souhaité que l'OUA apporte son soutien au développement du Fonds International pour le développement technologique de l'Afrique institué par l'UNESCO et doté d'une enveloppe budgétaire d'un million de dollars. L'OUA souhaite devenir membre du Conseil d'administration de ce fonds. Il a été demandé en particulier que l'OUA encourage les gouvernements africains à consacrer à la recherche 3% des ressources attribuées par le PNUD aux programmes indicatifs par pays. Afin de soutenir l'action de la Commission

Puis

océanographique internationale (COI), la Commission a souhaité que l'OUA encourage les pays africains à mettre en oeuvre des politiques nationales visant le développement et la protection des richesses marines.

c) Culture: Dans le domaine de la culture, les projets suivants ont été évoqués en vue d'une collaboration étroite entre l'OUA et l'UNESCO:

- Campagne internationale "Lecture pour tous" : L'UNESCO a indiqué qu'un Appel a été lancé à la Communauté internationale par le Directeur général. L'Afrique doit y répondre. L'on a évoqué aussi l'action gouvernementale en cours au Togo avec des participations volontaires pour monter des bibliothèques. La Commission a eu des informations sur le programme initié par l'UNESCO en Afrique Centrale en matière de politique du livre. Cette initiative a particulièrement retenu l'attention de l'OUA qui est disposée à le soutenir. La collaboration est souhaitée pour la mobilisation de ressources extrabudgétaires et provenant, dans la mesure du possible, des Etats africains eux-mêmes.

- Mobilisation des communautés rurales : à l'instar des centres d'excellence pour les scientifiques et les chercheurs, il a été préconisé la création de centres de formation destinés aux communautés de base. Ces centres auraient pour fonction de développer des programmes de formation et de sensibilisation à la culture de la paix.

- Festival Panafricain de Musique : la préparation de cette activité, qui aura lieu au Congo en 1996, rencontre des difficultés financières. L'OUA souhaite que l'UNESCO apporte son concours à son organisation.

- Politiques linguistiques : à ce titre, la Commission a été informée de l'organisation prochaine de deux manifestations importantes pour le développement de la culture en Afrique. Il s'agit de la Conférence Intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique et du Congrès International sur les politiques culturelles en Afrique pour lesquels le soutien actif de l'OUA et de l'UNESCO a été sollicité.

- Projet Chlorophylle : Plante et Vie en Afrique; ce projet conçu par le Secrétariat Général de l'OUA cherche à mettre en évidence les liens multiformes et intimes qui existent entre le milieu végétal, les modes de vie, les valeurs éthiques et les structures socio-culturelles.

- Fonds culturel panafricain: La question a été posée de savoir dans quelle mesure ce Fonds de l'OUA pourrait conjuguer ses interventions avec celles d'autres Fonds ou programmes de l'UNESCO, par exemple, le Fonds internationale pour la promotion de la culture (FIPC) ou Programme intergouvernemental pour le développement de la Communication (PIDC), pour des activités d'intérêt commun.

- Maison de l'Afrique : La délégation de l'OUA a fait part de deux projets de création de Maisons de l'Afrique, à Paris et à Londres. Celles-ci auront pour fonction de contribuer à la valorisation des cultures africaines. La délégation a souhaité que l'UNESCO apporte un appui à la réalisation de ces deux projets.

d) Communication et information: Dans le domaine de la communication, la délégation de l'UNESCO a fait part des projets de développement de la communication en milieu rural africain (création de radios communautaires)

*Sur main
communauté
(Centre)
(Co-pub)*

Alp

*On
disponible
cf Evaluation*

et des projets prévoyant l'utilisation des outils et moyens modernes de communication. Il a été également fait mention du projet "Communication for Peace-Building in Africa" proposé par l'UNESCO dans le cadre de l'Initiative Spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique. Pour tous ces projets, l'UNESCO associera étroitement l'OUA. A propos du PIDC (Programme Intergouvernemental pour le Développement de la Communication), il est recommandé à l'OUA d'envisager la possibilité de faire une contribution annuelle symbolique à ce programme pour marquer son soutien et confirmer l'intérêt des Etats membres d'Afrique qui en sont les bénéficiaires les plus nombreux.

Concernant l'information du public, l'UNESCO s'est dit disposée à fournir un appui technique qui sera souhaitable pour le renforcement des services d'information de l'OUA, notamment dans le domaine de la gestion des événements de presse.

e) Culture de la paix: La culture de la paix a été reconnue comme l'un de domaines prioritaires de la coopération OUA/UNESCO. La prévention des conflits devrait constituer en particulier l'un des axes majeurs de cette coopération. A ce titre, la délégation de l'OUA a suggéré trois types d'activités: la réalisation d'études sur les conflits, l'élaboration de matériels didactiques, la formation des communautés de base. La Commission a été informée des objectifs du Programme de l'UNESCO pour la Culture de la paix ainsi que des initiatives qui ont été entreprises par l'UNESCO dans ce domaine au cours du biennium 1994-1995. Il a été souligné en particulier que l'action de l'UNESCO, qui est à distinguer d'une médiation politique, vise à créer un cadre idéal de rencontre et de dialogue pour les parties en conflit, ce qui la rend complémentaire de celle de l'OUA.

L'UNESCO est désireuse de coopérer avec l'OUA si possible dans le cadre du mécanisme de prévention et de règlement des conflits existant au sein de l'OUA. La délégation de l'OUA a pris note de ce souhait et a souligné l'importance de la culture de la paix pour la stabilité du continent. A propos du mécanisme mis en place au lendemain de la Conférence des Chefs d'Etat de l'OUA au Caire, elle a fait savoir qu'il avait pour le moment un caractère politique et qu'il réunissait des Ambassadeurs et des Chefs d'Etat. Néanmoins, elle examinerait la possibilité d'associer l'UNESCO à ces travaux. Afin de déterminer la meilleure forme de coopération possible en matière de culture de la paix, de prévention et de règlement des conflits, la Commission a décidé de mettre en place un **groupe de travail** réunissant des experts des deux organisations. Ce groupe de travail serait chargé d'examiner les questions et les activités de coopération entre l'OUA et l'UNESCO à cet égard.

d) Sciences sociales: Dans le domaine des sciences sociales, il a été porté à la connaissance de la Commission les activités de soutien de l'UNESCO au processus de démocratisation en Afrique. Il a été également mentionné le Programme MOST (Gestion des Transformations Sociales) ainsi que le projet "Femmes et Démocratie". L'OUA et l'UNESCO pourraient développer des actions conjointes dans le cadre de ces projets.

ou
réunion
à l'apoc

"Et nous
des experts
africains"

"Et nous
africains"

III. Contribution des institutions spécialisées de l'OUA et des autres OIG et ONG interafricaines à la coopération OUA/UNESCO (document BRX/AFR/OUA/Doc. 5)

17. Etant donné la situation de précarité institutionnelle et financière dans laquelle évoluent ces institutions, il a été recommandé de réaliser au préalable des études d'audit afin de définir les solutions adaptées à leur éventuel redressement. Un groupe de travail sera constitué à cet effet.

18. Concernant l'appui institutionnel à l'OUA en général, le Directeur général a décidé d'apporter un soutien direct, si l'OUA le souhaitait, au fonctionnement des services de l'OUA, soit par l'affectation de personnel à temps déterminé ou la fourniture d'équipements (bureautique). A cet effet, il a été demandé à la délégation de l'OUA de soumettre des propositions avant la fin de l'année 1995. Par ailleurs, il a été rappelé qu'en tant qu'organisation régionale, l'OUA pouvait également bénéficier des fonds du Programme de Participation de l'UNESCO. équipement

IV. La question des étudiants africains dans les pays d'Europe orientale et centrale (document BRX/AFR/OUA/Doc.6 Rev.)

19. La Commission a été informée qu'une étude a été réalisée par l'UNESCO, à la demande de l'Union Européenne, sur la situation des étudiants africains dans les pays de l'Europe orientale et centrale. Cette étude qui a été livrée à l'Union Européenne n'a pas encore été diffusée. Mais déjà une assistance a été fournie par l'Union européenne sur la base des critères suivants: (i) étudiants en fin d'étude; (ii) retour dans les pays d'origine et mise en place de dispositifs permettant leur accueil et leurs réinsertion; (iii) transfert dans d'autres universités. Jusqu'à présent, l'opération de retour a été couronnée de succès pour certains pays, mais il reste encore un nombre important d'étudiants qui, pour des raisons personnelles ou liées à la situation de crise socio-économique de leurs pays, ne peuvent effectuer ce retour. La Commission a été informée qu'en tout état de cause, il revenait aux gouvernements des pays concernés de faire requête auprès de l'UE afin de solliciter le retour de leurs ressortissants. L'Union Européenne est disposée à continuer à fournir cette aide. Le Directeur général de l'UNESCO a également confirmé son intention de renouveler l'assistance de l'Organisation aux étudiants suivant des critères à définir en tenant compte de ceux pratiqués par l'UE.

20. La Commission a souhaité que l'OUA sensibilise les Etats membres sur cette question et qu'elle les invite à suspendre autant que possible les nouvelles inscriptions dans les universités des pays concernés. La délégation de l'OUA s'est dite disposée à proposer l'inscription de cette question à l'ordre du jour des prochaines réunions des Ambassadeurs et des Ministres des Etats membres. L'UNESCO pour sa part établira une liste d'étudiants résidant dans les pays de l'Europe orientale et centrale en consultation avec les membres du Groupe africain au Siège.

VI. Date et lieu de la prochaine session de la Commission

21. La 5ème session de la Commission mixte aura lieu en 1997, avant la tenue de la session budgétaire de l'OUA (février 1997) et de la Conférence générale de l'UNESCO (automne 1997). Les Groupes de travail inter-secrétariats se réuniront suivant les besoins entre les deux sessions.

Conclusions générales

22. La Commission s'est vivement félicitée de l'échange d'informations qui a eu lieu au cours de ses travaux et a souhaité que de telles rencontres soient organisées plus régulièrement. Elle a également souhaité, afin d'entretenir une concertation permanente entre les deux organisations, que les deux groupes de travail mis en place se réunissent effectivement, suivant les besoins.

23. Le Bureau de l'UNESCO à Addis Abéba a été chargé d'étudier, en liaison avec l'OUA, les modalités de la mise en oeuvre de cette décision et de proposer un calendrier de travail pour les deux groupes **culture de la paix** et études sur les **institutions spécialisées de l'OUA**.

Liste des participants

OUA

Ambassadeur Pascal GAYAMA, Secrétaire général adjoint chargé de l'Education, Science, Culture et Affaires Sociales
Professeur Albert EKUE, Directeur de la Division de l'Education, Science, et Culture
M. Vénant WEGE-NZOMWITA, Représentant permanent adjoint de l'OUA auprès de l'UNESCO

UNESCO

Bureau des relations extérieures

M. H. LOPES, Sous-Directeur général
M. B. KOSSOU, Directeur, Coopération avec les Etats d'Afrique
M. M. SIMON, Spécialiste du programme, Section Afrique
Mme J. ADHIAMBO, Spécialiste du programme, Section Afrique
M. J. RAO, Assistant au Sous-Directeur général
Mme S. RUSSELL, Secrétaire assistante, Section Afrique
Mme M.C. ROTH-SEKULA, Secrétaire, Section Afrique

M. A. OULD DEIDA, Conseiller spécial auprès du Directeur général

Bureaux hors-Siège en Afrique

M. P. OBANYA, Directeur, UNESCO Dakar
M. M. MUSA, Directeur, UNESCO Addis Ababa
M. P. VITTA, Directeur, UNESCO Nairobi
Mme DE ANDRADE DIAWARA, Chef, UNESCO Lusaka
M. M. CABRAL, Chef, UNESCO Abidjan
M. Y. DIARE, Chef, UNESCO Ouagadougou
M. M.B. JOOF, Chef, UNESCO Dar Es Salaam
M. J. KOUMBA, Chef, UNESCO Kinshasa
Mme J. MATHEY, Chef, UNESCO Bangui
M. J. McCLAIN, Chef, UNESCO Yaoundé
Mme C. MARIAS, UNESCO Windhoek

Culture de la Paix

M. L. ATHERLEY, Directeur
M. E. MATOKO, Spécialiste du programme

Secteur de l'éducation

M. J. HALLAK, Sous-Directeur général, Institut international de planification de l'éducation (IIEP)

Mme M. MARTIN, IIEP

M. J. BEYNON, Directeur, Bureau de coopération au service du développement

Mme M. ALMEIDA BORGES, Chef, Section de la formation des Enseignants

Mme W. GORDON, Chef, Section de l'Enseignement primaire

M. A. POKROVSKY, Administrateur des programmes hors-siège (Afrique)

Mme N. ANDRIAMISEZA, Unité de coordination et d'évaluation

Secteur des Sciences

M. G. KULLENBERG, Sous-Directeur général, Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale (COI)

M. P. PISSIERSSENS (COI)

M. F. OSOTIMEHIN, Spécialiste du programme, Unité de coopération pour le développement (Afrique)

Secteur de la Culture

M. A. GATERA, Spécialiste du programme, Section du patrimoine immatériel

M. S. JOBE, Spécialiste du programme, Division des projets interculturels

Secteur de la Communication

M. C. ONDOBO, Directeur, Programme international pour le développement de la Communication (PIDC)

M. K. BOAFO, Spécialiste du programme, Section du développement de la communication

M. Babacar FALL, Coordonnateur général de la PANA

Bureau des Relations avec les sources de financement extrabudgétaires

Mme G. ROUCHET, Chef, Section des Organisations intergouvernementales

Office de l'Information du Public

M. A. DA COSTA, Chef de l'unité d'information régionale

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1995-11-17

RAPPORT FINAL 4ème Session de la Commission mixte de coopération OUA/UNESCO

OUA/UNESCO

OUA

<https://archives.au.int/handle/123456789/7084>

Downloaded from African Union Common Repository